



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Augustins sous la présidence de Monsieur TURON Dominique, Maire de VERTHEUIL.

Etaient présents : TURON Dominique, PREVOSTEAU Jean-Charles, MOUFLET Sophie, GRAULIERE Grégory, RABIN Elisabeth, BERTRAND Nadia, LOPES Caroline, LOBET Stéphane, LONGAT Elsa, , Jean-Claude POISSON, Nicole CHAISE-LEPINE, Jacques ARDILLEY.

Absents excusés :

- Mr Jean-Baptiste RIFFAUD qui donne procuration à Mme Caroline LOPES
- Mr Anthony BOULINEAU qui donne procuration à Mr Grégory GRAULIERE
- Mme Chantale AQUILA

Monsieur Grégory GRAULIERE est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 17 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1- DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'ETUDE DE
DIAGNOSTIC DES TOITURES ET LES RELEVES GEOMETRIQUES
DE L'EGLISE ABBATIALE**

Le Maire expose les différentes missions confiées à :

- CABINET D'ARCHITECTES BPAGAP pour l'étude de diagnostic
- SELARL MARTIN – GEOMETRE EXPERT pour les relevés.

Montant de l'étude de diagnostic	17 750.00€ H.T
----------------------------------	----------------

Montant des relevés Géomètre	4 820.00€ H.T
Montant total des honoraires	22 570.00€ H.T

Le Maire propose de solliciter de la DRAC la participation au taux de 50% sur le montant total :

Montant H.T	22 570.00€
Participation DRAC 50%	11 285.00€
Autofinancement y compris TVA	15 799.00€
TOTAL TTC	27 084.00€

La demande de subvention auprès de la DRAC est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'ETUDE DE DIAGNOSTIC DES TOITURES ET LES RELEVES GEOMETRIQUES DE L'EGLISE ABBATIALE

Le Maire expose les différentes missions confiées à :

- CABINET D'ARCHITECTES BPAGAP pour l'étude de diagnostic
- SELARL MARTIN - GEOMETRE EXPERT pour les relevés.

Montant de l'étude de diagnostic	17 750.00€ H.T
Montant des relevés Géomètre	4 820.00€ H.T
Montant total des honoraires	22 570.00€ H.T

Le Maire propose de solliciter du Département la participation au taux de 20% sur le montant total :

Montant H.T	22 570.00€
Participation Département 20% x CDS 1.05	4 739.00€
Autofinancement y compris TVA	22 345.00€
TOTAL TTC	27 084.00€

La demande de subvention auprès du Département est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3- ETUDE PREALABLE AUPRES DE LA DRAC PORTANT SUR

L'ABBAYE, LA FERME ET LEURS ESPACES INTERIEURS

Le Maire expose les différentes missions confiées à :

- CABINET D'ARCHITECTURE BPAGAP pour l'étude préalable,
- SELARL MARTIN GEOMETRE EXPERT pour le relevé topographique, les plans d'intérieur (hangar municipal, salle des fêtes et Ecomusée), les plans de façade.

Montant de l'étude préalable	24 730.00€ H.T
Montant des relevés Géomètre	5 300.00€ H.T
Montant total des honoraires	30 030.00€ H.T

Le Maire propose de solliciter de la DRAC la participation au taux de 50% sur le montant total.

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant HT de la prestation	30030.00€
Subvention sollicitée auprès de la DRAC 50% au titre des Monuments Historiques	15 015.00€
Autofinancement y compris TVA	21 021.00€
TOTAL TTC	36 036.00€

L'étude préalable est accordée par tous les membres présents.

4- ETUDE PREALABLE PORTANT SUR L'ABBAYE, LA FERME ET LEURS ESPACES INTERIEURS

Le Maire expose les différentes missions confiées à :

- CABINET D'ARCHITECTURE BPAGAP pour l'étude préalable,
- SELARL MARTIN GEOMETRE EXPERT pour le relevé topographique, les plans d'intérieur (hangar municipal, salle des fêtes et Ecomusée), les plans de façade.

Montant de l'étude préalable	24 730.00€ H.T
Montant des relevés Géomètre	5 300.00€ H.T
Montant total des honoraires	30 030.00€ H.T

Le Maire propose de solliciter du Département la participation au taux de 20% sur le montant total.

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant HT de la prestation	30030.00€
Subvention sollicitée auprès du Département 20% x CDS 1.05	6 306.30€
Autofinancement y compris TVA	29 729.70€
TOTAL TTC	36 036.00€

L'étude préalable est accordée à l'unanimité des membres présents.

5- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT « ENTRETIEN DU ROND-POINT »

Le Maire propose de prendre à la charge de la Commune, l'entretien du nouveau rond-point.

Cet équipement appartient au Département, il faut donc passer une convention pour en assurer l'entretien.

Le Département versera une subvention de 1500 € afin de réaliser les premiers aménagements.

Après ces explications, Monsieur le Maire propose de confier cet aménagement à un professionnel.

Les membres du Conseil sont unanimes pour charger Monsieur le Maire des démarches.

6- ADMISSION EN NON-VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient dans ce cas de les admettre en non- valeur.

Le Conseil Municipal,

- *Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,*
- *Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,*
- *Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,*
- *Considérant que les dispositions prises lors de l'admission par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable et permet toujours au Trésor Public de recouvrer cette dette,*

DECIDE

- *D'approuver à l'unanimité l'admission en non-valeur de la recette énumérée ci-dessous pour un montant de 75 Euros (n° de liste en non-valeur 1622130231)
Titre 149 Bordereau 71 de l'exercice 2011 pour 75 €.*

7- ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources », joints en annexe de la présente délibération ;

- D'adhérer à « Gironde Ressources » ;

- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé par l'assemblée générale à 50 Euros ;

- D'approuver le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » ;

- De désigner le Maire (le Président) ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »

- De désigner le Maire (le Président) ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- Monsieur Dominique TURON, Maire de VERTHEUIL en qualité de titulaire

- Monsieur Jean-Charles PREVOSTEAU, Premier Adjoint au Maire, en qualité de suppléant

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

L'adhésion à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

8- QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATION D'ENTREE EN NEGOCIATION AVEC LA FONDATION ROUX POUR LE RACHAT DE PARCELLES BOIS

Monsieur Dominique TURON, Maire, annonce aux membres du Conseil Municipal que la Fondation Roux, représentée par Monsieur SIMON, veut se séparer des parcelles de bois acquises par donation au fil des années.

Certaines de ces parcelles jouxtent la forêt communale de VERTHEUIL.

Monsieur le Maire demande donc l'accord à l'assemblée afin d'entrée en négociation avec la Fondation Roux en vue de l'acquisition éventuelle des terrains.

Si, toutefois, l'offre du vendeur est intéressante, les membres du Conseil Municipal devront délibérer pour finaliser l'acquisition.

Après ces explications, les membres présents et représentés donnent leurs accords afin que Monsieur le Maire se mette en rapport avec Monsieur SIMON.

CONSULTATION POUR LA GESTION DE PARCELLES COMMUNALES

Nous allons consulter la SOCIETE ALLIANCES BOIS ET FORETS qui a une bonne connaissance de notre territoire pour étudier la valorisation ou la vente des petites parcelles disséminées sur la Commune.

CONSULTATION POUR L'INSTALLATION DE VIDEO SURVEILLANCE SUIVANT LE DIAGNOSTIC ETABLI PAR LE REFERENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le dossier est consultable en Mairie.

AVANCEMENT PROJET NODRIS

Suite à la visite de Madame HÜNI, Direction du Domaine Départemental de Nodris, le Maire fait le point sur l'installation des agriculteurs sur le site.

A ce jour, un premier permis de construire a été déposé pour l'installation de serres pour le maraîchage.

Sont prévus également, une chèvrerie et une exploitation de poules pondeuses.

INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLES

Point sur la piscine : l'avancement du chantier est conforme aux prévisions, les murs du sous-sol sont terminés (visibles depuis la route).

Mi-juin la chappe sera coulée. Pose de la charpente métallique prévue fin juillet.

Voirie communautaire : le retour des Communes pour la reprise de l'entretien de certaines voies communales par la CDC est conforme aux prévisions (120 à 140 km).

VERTHEUIL, pour sa part, demande la reprise de 7 km (Rue de Terrefort, Rue du Maquis, Rue des Primevères, Rue des Chênes).

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 20 heures 2 minutes.